

LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES AU MASA

Qui vote à quelle instance selon son statut : cas exemples

Au 1^{er} décembre je suis

Fonctionnaire

En exercice (en activité ou accueilli en position normale d'activité), en congé parental ou accueilli en position de détachement

Agent contractuel

En exercice, en congé rémunéré ou en congé parental et en CDI ou en CDD conclu depuis au moins 2 mois et d'une durée minimale de 6 mois ou en CDD reconduit successivement depuis au moins 6 mois

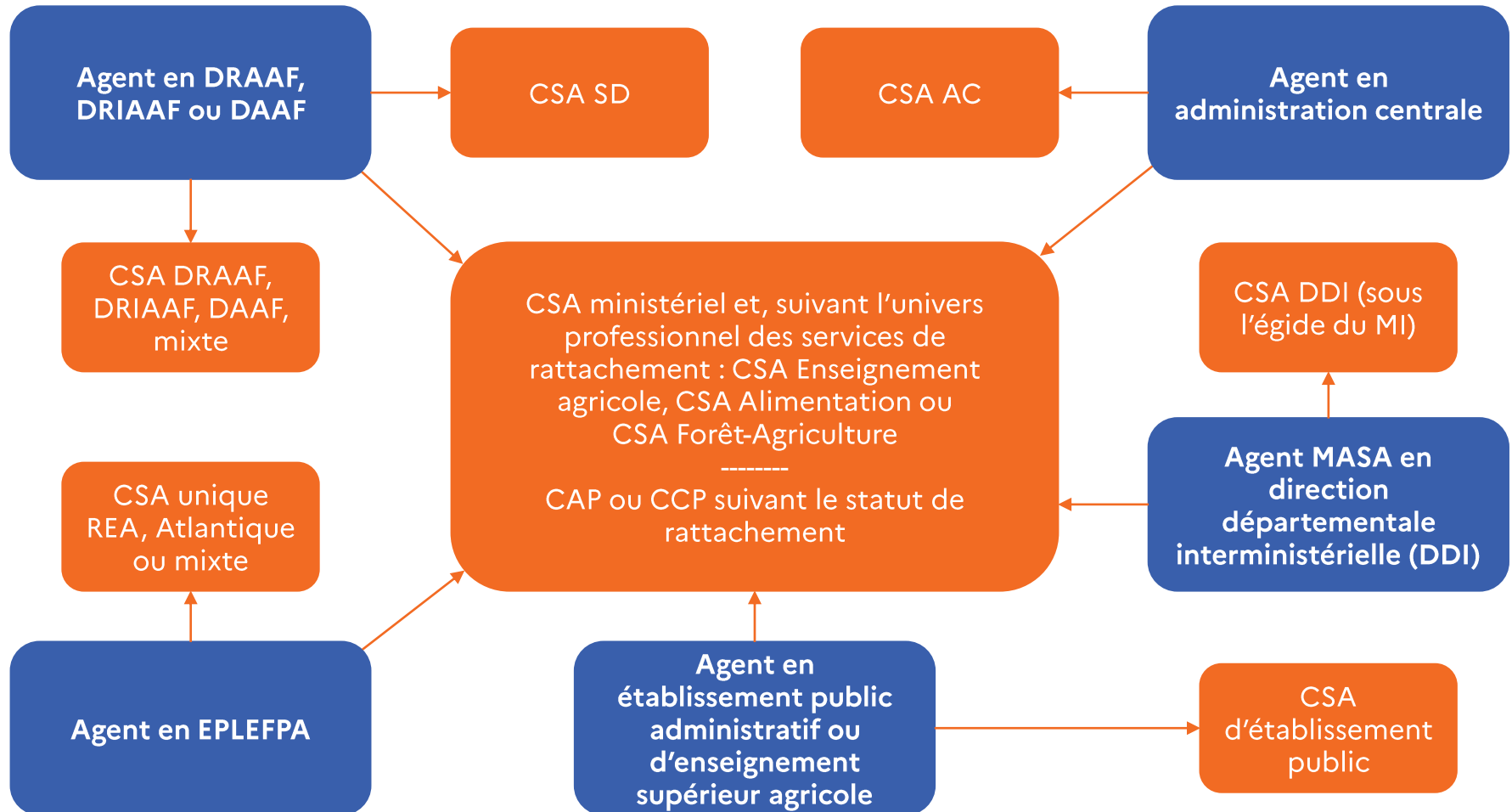
Commission administrative paritaire (CAP) à laquelle est rattaché mon corps

Comités sociaux d'administration (CSA) pouvant me concerner :
CSA ministériel ; CSA d'administration centrale (AC) ; CSA de réseau (Enseignement agricole, Alimentation, Forêt-Agriculture) ; CSA des services déconcentrés (SD) et CSA DRAAF (ou DRIAAF ou DAAF) ou CSA « mixte » (compétent pour les services et les établissements d'enseignement) ; CSA unique régional de l'enseignement agricole (REA), CSA Atlantique ou CSA « mixte » ; CSA d'établissement public

Commission consultative paritaire (CCP) à laquelle est rattachée ma catégorie d'agent contractuel

LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES AU MASA

Qui vote à quelle instance selon son univers professionnel : cas exemples



LES COMITÉS SOCIAUX D'ADMINISTRATION DU MASA (CSA)

Les instances nationales et d'administration centrale

1 CSA ministériel

1 CSA
de l'enseignement
agricole

1 CSA de
l'alimentation

1 CSA de la forêt et
de l'agriculture

1 CSA
d'administration
centrale

1 CSA des services
déconcentrés

Chacune de ces instances comporte une formation spécialisée pour les questions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

LES COMITÉS SOCIAUX D'ADMINISTRATION DU MASA (CSA)

Les instances régionales

CSA uniques régionaux de l'enseignement agricole

CSA de chaque DRAAF, de la DRIAAF et de la DAAF de Martinique, de Guadeloupe et de Guyane

CSA Atlantique (CSA unique régional de l'enseignement agricole commun à la Guyane, la Guadeloupe et la Martinique)

CSA mixte de La Réunion (à la fois CSA de la DAAF et CSA unique régional de l'enseignement agricole)

LES COMITÉS SOCIAUX D'ADMINISTRATION DU MASA (CSA)

Les instances des établissements publics

CSA d'établissement d'enseignement agricole
supérieur public

CSA locaux de l'Agence de services et de paiement

LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES DU MASA (CAP)

CAP des corps d'encadrement supérieur

CAP des corps de catégorie A à caractère administratif et technique

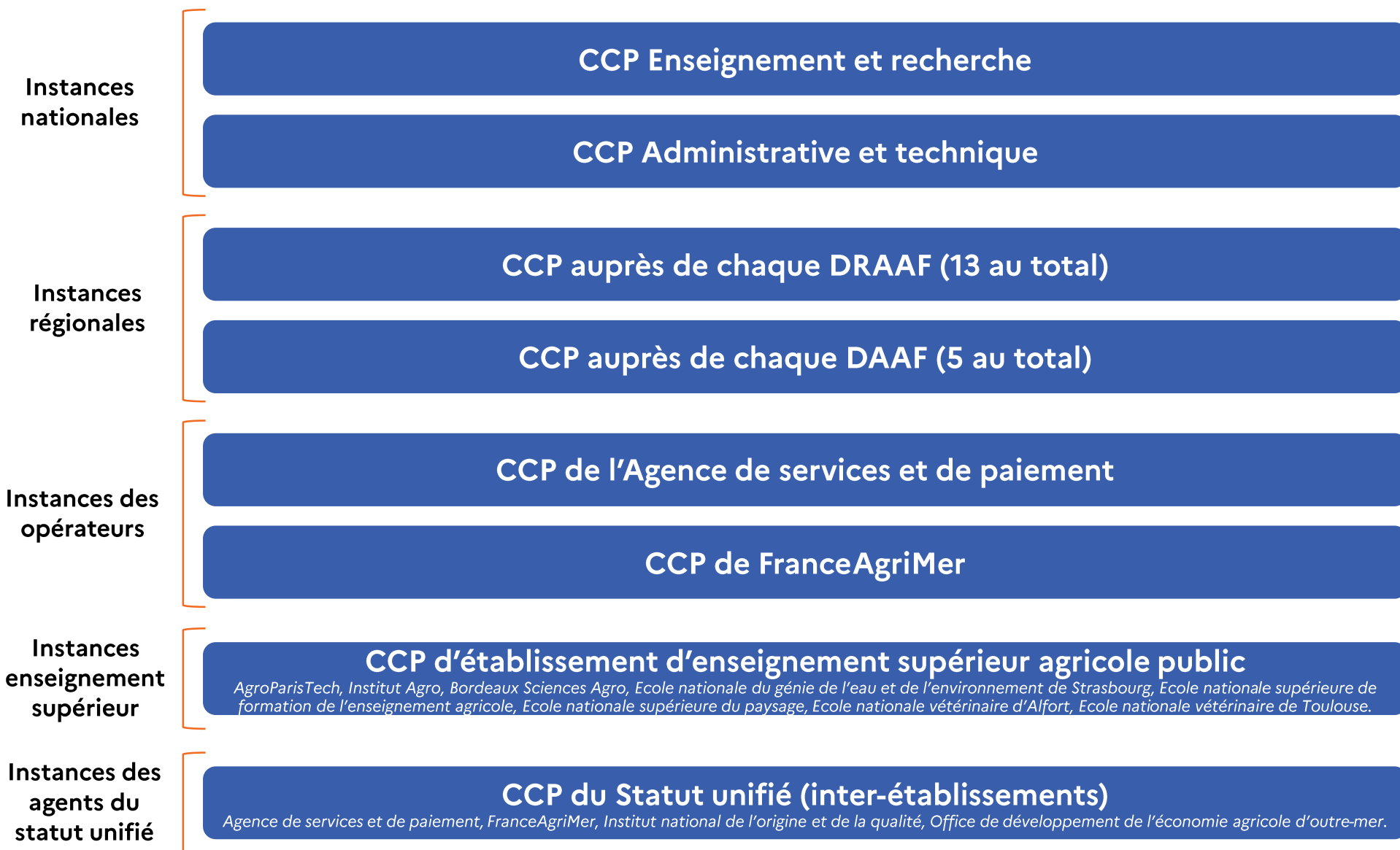
CAP des corps de catégorie A de l'enseignement technique agricole

CAP des corps de catégorie A de la filière formation-recherche

CAP des corps de catégorie B

CAP des corps de catégorie C

LES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES DU MASA (CCP)



Le comité consultatif ministériel et la commission consultative mixte

Les instances des établissements privés

Le comité consultatif ministériel

La commission consultative mixte